

Un parc automobile – une seule police /



L'assurance Flotte de véhicules d'AXA vous offre une couverture étendue pour les risques les plus divers. Assurez l'intégralité de votre parc de véhicules en fonction de vos besoins, avec une seule police.

Avantages de l'assurance de flottes

- Pour tous les véhicules: une police, une facture, un produit et un numéro de police.
- Adaptation automatique de la couverture (p. ex. de casco complète à partielle) selon l'âge du véhicule.
- Systèmes de prime possibles: rabais pour non-sinistre ou prime unitaire
- Transparence des listes de véhicules et des décomptes
- Possibilité de demander à tout moment l'établissement d'une liste actualisée des véhicules
- Assurance complémentaire idéale avec la protection juridique et l'assurance Transport

«driving at work»: l'offre de services exclusive réservée à nos clients de l'assurance Flotte de véhicules

Depuis des années, AXA s'engage avec succès dans la prévention des accidents de la circulation et est la seule compagnie d'assurance de Suisse à posséder un service de recherche accidentologique.

En tant que client, vous profiterez de nos connaissances. L'offre de services «driving at work» accroît la sécurité de vos collaborateurs sur la route et vous permet de réduire les coûts des accidents. Une évaluation claire des sinistres vous aide à recenser vos besoins en matière de prévention et à agir contre les causes des sinistres.

Vous trouverez des informations détaillées en ligne sur:
www.AXA.ch/drivingatwork

Présentation claire du rabais pour non-sinistre dans un tableau individuel

Possibilité d'assurer la protection du bonus

Evaluations des sinistres individuelles et transparentes

Couverture d'assurance sur mesure

Tous les véhicules n'ont pas besoin de la même couverture d'assurance. C'est pourquoi il est important que vous puissiez définir les termes de votre contrat de flotte en fonction de la catégorie de prestations considérée. Choisissez la catégorie de prestations qui convient à chaque véhicule.

Responsabilité civile

Conformément à la loi sur la circulation routière, l'assurance de la responsabilité civile est obligatoire pour tous les détenteurs d'un véhicule automobile. Elle couvre les dommages que vous causez en tant que conducteur d'un véhicule automobile à d'autres usagers de la route (conducteurs, cyclistes, piétons), à des animaux ou à des choses et défend vos intérêts en cas de prétentions injustifiées émises à votre encontre.

Casco

Les assurances casco sont facultatives, mais d'une extrême importance en cas de sinistre. Vous pouvez choisir entre assurance casco complète ou casco partielle et déterminer vous-même l'étendue de la couverture.

	Prestation	Assurance Flotte de véhicules	
Couvertures contractuelles	Protection du bonus		
	Faute grave		
	Propre dommage		
	Couverture des dommages à l'étranger		
	Assurance de protection juridique		
	Assurance Transport		
Responsabilité civile	Somme de garantie	100 mio. CHF	
	Franchise	De 0 à 10 000 CHF	
	Marchandises dangereuses		
Casco	Événements naturels, incendie, glissement de neige, dommages causés par des animaux, dommages causés par des fouines, actes de malveillance, vol.		Casco partielle Casco complète
	Bris de glaces (vitres)		
	Bris de glaces maxi		
	Choses emportées	2000, 5000, 10 000 CHF	
	Choses emportées maxi	2000, 5000, 10 000 CHF	
	Perte de jouissance	1000, 2000, 3000 CHF	
	Mobilité / Transport après une panne	Suisse / Europe	
	Indemnité en cas de dommage total	Valeur vénale majorée avec indemnisation à 100% de la valeur à neuf la première année ou valeur vénale	
	Franchise Casco partielle	De 0 à 10 000 CHF	
Collision	Franchise en cas de collision	De 500 à 10 000 CHF	
Dommages aux véhicules parkés	Dommages aux véhicules parkés	1 cas par an jusqu'à 1000 CHF au max.	
	Dommages aux véhicules parkés maxi	Cas et montant du dommage illimités avec franchise de 0 ou 300 CHF	
Accident	Tous les occupants du véhicule		
	Frais médicaux		
	Capital en cas de décès	De 10 000 à 150 000 CHF	
	Capital en cas d'invalidité	De 50 000 à 500 000 CHF	
	Indemnité journalière en cas d'hospitalisation / indemnités journalières	De 20 à 75 CHF	Couvert par l'assurance
Autres prestations	Evaluation détaillée des sinistres		Egalement assuré, montant en option
	driving at work		
	Catégories de prestations automatiques		Disponible



Casco partielle

L'assurance casco partielle prend en charge les dommages subis par votre propre véhicule et offre une couverture pour les risques de vol, les événements naturels, les dommages causés par les animaux, les bris de glaces et les dommages causés par les fouines. En plus de la formule de base, les couvertures suivantes peuvent être incluses:

- Choses emportées: indemnisation jusqu'à concurrence du montant maximal convenu
- Bris de glaces maxi: les phares, les vitres latérales et la lunette arrière sont couverts
- Perte de jouissance: en cas de sinistre, frais supplémentaires de voyage, de transport ou de location d'un véhicule

Casco complète

La casco complète (collision) assure non seulement les dommages couverts par la casco partielle, mais aussi ceux causés par le conducteur à son propre véhicule. Deux modes d'indemnisation sont proposés en cas de dommage total: à la valeur vénale majorée ou à la valeur vénale.

Dans le cas de la valeur vénale majorée, vous recevez ainsi une indemnisation correspondant à 100% de la valeur à neuf du véhicule, en cas de sinistre la première année. Les années suivantes, AXA rembourse une part en pourcentage de cette valeur qui est fonction de l'âge du véhicule.

Dommages aux véhicules parqués

Vous avez le choix entre la couverture Dommages aux véhicules parqués et la couverture Dommages aux véhicules parqués maxi. La première est limitée à un sinistre par an et par véhicule et à un montant maximum de 1000 CHF et constitue la variante la plus avantageuse. La couverture Dommages aux véhicules parqués maxi est quant à elle illimitée.

Accident

L'assurance-accidents garantit une aide financière si le conducteur ou des passagers de votre véhicule sont blessés, voire tués, dans un accident de la circulation. Et ce, même si la question de la faute n'est pas encore tranchée.

Catégories de prestations

Des catégories de prestations ont été définies afin d'adapter au mieux la couverture d'assurance à vos critères spécifiques comme le type de véhicule, le prix catalogue, l'utilisation prévue, l'âge du véhicule ou encore les groupes de conducteurs. En règle générale, cinq catégories suffisent. Une description précise des différentes catégories de prestations facilite le classement des nouveaux véhicules, effectué sur la base des indications contenues dans l'attestation d'assurance.

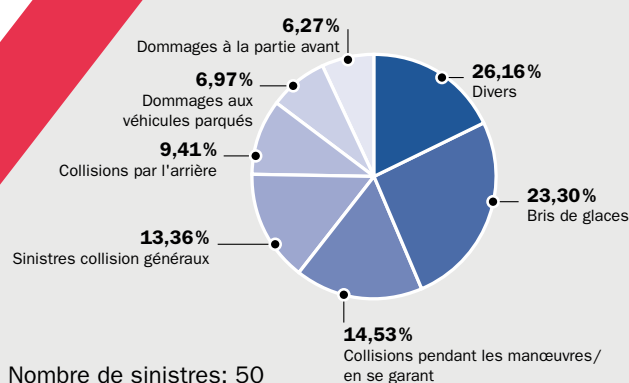
Exemple

Catégorie de prestations	Etendue de la couverture		
	Responsabilité civile	Casco	Accident
Voitures de tourisme jusqu'à 30 000 CHF	Somme garantie 100 millions CHF Franchise 0 CHF	Casco complète	Tous les occupants/ capital en cas de décès 20 000 CHF Capital en cas d'invalidité 100 000 CHF
Voitures de tourisme plus de 30 000 CHF	Somme garantie 100 millions CHF Franchise 0 CHF	Casco complète Dommages aux véhicules parqués compris	Tous les occupants/ capital en cas de décès 20 000 CHF Capital en cas d'invalidité 100 000 CHF
Poids lourd 1^{re} à 3^e année d'exploitation	Somme garantie 100 millions CHF Franchise 1000 CHF	Casco complète	–
Poids lourd à partir de la 4^e année d'exploitation*	Somme garantie 100 millions CHF Franchise 1000 CHF	Casco partielle	–
Véhicule de livraison 1^{re} à 4^e année d'exploitation	Somme garantie 100 millions CHF Franchise 500 CHF	Casco complète	–
Véhicule de livraison à partir de la 5^e année d'exploitation*	Somme garantie 100 millions CHF Franchise 500 CHF	Casco partielle	–
Motocycles	Somme garantie 100 millions CHF Franchise 500 CHF	Casco partielle	Passagers/ capital en cas de décès 20 000 CHF Capital en cas d'invalidité 100 000 CHF

* Sur demande, les poids lourds qui atteignent leur 4^e année d'exploitation au 1^{er} janvier peuvent être automatiquement classés dans la catégorie de prestations suivante.

* Sur demande, les véhicules de livraison qui atteignent leur 5^e année d'exploitation au 1^{er} janvier peuvent être automatiquement classés dans la catégorie de prestations suivante.

Exemple de sinistres et de besoin de prévention



Besoin de prévention



Assurances complémentaires

Dommages propres

Cette assurance complémentaire couvre les dommages propres en responsabilité civile, c'est-à-dire les dommages causés aux véhicules de la propre flotte. Ces dommages ne sont pas couverts dans le cadre de l'assurance de base. Ils peuvent toutefois être inclus par le biais de cette assurance complémentaire.

Protection du bonus

La protection du bonus est synonyme d'une tolérance aux sinistres plus élevée car il faut plus de sinistres pour subir une rétrogradation. Elle limite en outre l'augmentation annuelle maximale du niveau de bonus.

Renonciation à invoquer la faute grave

En vertu de la loi sur le contrat d'assurance, les accidents de la circulation et les collisions causés par une faute grave entraînent une réduction des prestations. La renonciation à la réduction des prestations en cas de sinistre dû à une faute grave peut être souscrite à titre complémentaire. Sont toutefois exclus les dommages causés par un conducteur en état d'ébriété ou conduisant sans en avoir la capacité ou commettant un excès de vitesse particulièrement important.

La renonciation à invoquer la faute grave offre une couverture d'assurance dans les cas tels que:

- Excès de vitesse
- Non-respect des distances de sécurité par rapport au véhicule qui précède
- Non-respect des signaux lumineux

Couverture des dommages à l'étranger

En cas d'accident à l'étranger, il peut être pénible et complexe de faire valoir des prétentions en dommages-intérêts. AXA indemnise les dommages corporels et matériels comme si la responsabilité de l'auteur de l'accident avait été engagée selon le droit suisse et se charge de l'action récursoire à l'étranger. Une véritable valeur ajoutée pour les entreprises dont les véhicules circulent régulièrement à l'étranger!

Mobilité

En cas de défaillance d'un véhicule à la suite d'une panne ou d'une collision, une assistance immédiate est mise en place. Pour les voitures de tourisme, les motos et les véhicules de livraison, l'assurance couvre également:

- Rapatriement
- Remorquage, sauvetage et rapatriement du véhicule
- Frais de stationnement et frais d'expédition des pièces de rechange
- Frais supplémentaires de transport, d'hébergement et de restauration du conducteur

Protection juridique

Tout litige est synonyme de perte de temps et d'argent. En souscrivant une assurance de protection juridique pour les véhicules automobiles, vous bénéficiez d'un soutien en cas de litige découlant de prétentions en dommages-intérêts, du droit pénal, du droit administratif, de l'imposition des véhicules, du droit des assurances, du droit des contrats portant sur des véhicules et de négligence grave / frais de procédure.

Transport

Vous transportez des biens à l'échelle régionale, nationale ou internationale ou vous avez chargé des marchandises et du matériel dans des véhicules de livraison? L'assurance Transport constitue un complément idéal à l'assurance Flotte de véhicules.

Libre choix du système de primes

Pour un calcul des primes adapté au budget ou au risque encouru, AXA vous propose un système de primes correspondant à la structure de votre entreprise.

Rabais pour non-sinistre

Pour la responsabilité civile et la casco complète (collision uniquement), un rabais individuel pour non-sinistre est déterminé en fonction des sinistres antérieurs. Chaque année, un tableau spécifique à chaque client montre l'impact du nombre de sinistres sur le prochain rabais pour non-sinistre.

Début septembre, une offre de remboursement est établie. Elle comprend un récapitulatif de tous les sinistres déclarés et réglés. Un éventuel remboursement, par l'assuré, des coûts entraînés par les sinistres de moindre importance peut permettre d'optimiser le rabais pour non-sinistre et par conséquent la prime pour l'année d'assurance suivante.

Prime unitaire

Une prime unitaire uniforme est convenue par type de véhicule et de couverture d'assurance. Indépendamment de la valeur du véhicule, de la cylindrée ou du poids total du véhicule, la prime est identique pour chaque véhicule relevant de la même catégorie de prestations. Les coûts de l'assurance peuvent donc être budgétés de façon claire. A la différence du rabais pour non-sinistre, les primes sont constantes.

Les questions de prévoyance et d'assurance appellent des réponses individuelles.
AXA vous ouvre de nouvelles perspectives et vous propose des solutions adaptées.

Demandez dès maintenant un entretien-conseil sans engagement de votre part.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
24h/24h:
0800 809 809
AXA.ch
AXA Assurances SA

